

Le plus grand des péchés.

IBN MAS'ÛD رضي الله عنه RAPPORTE :
J'AI DEMANDÉ AU MESSAGER D'ALLAH ﷺ :

« QUEL EST LE PLUS GRAND PÉCHÉ ? QUE TU DONNES UN ÉGAL À ALLAH, ALORS QUE C'EST LUI QUI T'A CRÉÉ. ET ENSUITE ? QUE TU TUES TON ENFANT DE CRAINTE QU'IL NE PARTAGE TA NOURRITURE. ET ENSUITE ? QUE TU COMMETTES L'ADULTÈRE AVEC L'ÉPOUSE DE TON VOISIN. »

📖AL-BUKHÂRI (4477) ET MUSLIM (86).



السلفية منهاج الصالحين

As-Salafiyya Minhaj as Salihin

1270 – وَعَنِ ابْنِ مَسْعُودٍ -رَضِيَ اللهُ عَنْهُ- قَالَ: « سَأَلْتُ رَسُولَ اللهِ -صلى الله عليه وسلم- أَيُّ الذَّنْبِ أَعْظَمُ؟ قَالَ: أَنْ تَجْعَلَ للهِ نِدًّا، وَهُوَ خَلَقَكَ، قُلْتُ: ثُمَّ أَيٌّ؟ قَالَ: أَنْ تَقْتُلَ وَلَدَكَ؛ خَشْيَةَ أَنْ يَأْكُلَ مَعَكَ، قُلْتُ: ثُمَّ أَيٌّ؟ قَالَ: أَنْ تُزَانِي حَلِيلَةَ جَارِكَ » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ (1).

(1) البخاري (4477)، مسلم (86).

1269 – Ibn Mas’ûd رضي الله عنه rapporte : J’ai demandé au Messager d’Allah ﷺ :

« Quel est le plus grand péché ? Que tu donnes un égal à Allah, alors que c’est Lui qui t’a créé. Et ensuite ? Que tu tues ton enfant de crainte qu’il ne partage ta nourriture. Et ensuite ? Que tu commettes l’adultère avec l’épouse de ton voisin. » [Sahih] (1)

Enseignements du hadith :

1- Le hadith réunit trois actes menant à la perte, dont le premier consiste à donner un associé à Allah, c’est là le polythéisme majeur qui est le plus grand des péchés, qui n’est pardonné que par le repentir de celui qui le commet, en

entrant en islam. Quant à celui qui meurt sur le polythéisme, il est en Enfer éternellement. Allah ﷻ dit : « Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit, et Il pardonne en-deçà à qui Il veut. » (2) et Il dit : « Ceux qui auront mécru parmi les Gens du Livre ainsi que les polythéistes seront dans le feu de l'Enfer pour y rester éternellement. De toute la création, ce sont eux les pires » (3) et les versets et hadiths en ce sens sont très nombreux.

2 – Le deuxième consiste à tuer celui auquel Allah ﷻ a interdit de porter atteinte, et le péché est plus grave encore s'il s'agit d'un parent, et plus grave encore si le motif du meurtre était de priver la victime de la subsistance d'Allah ﷻ mise entre les mains du meurtrier. C'est pourquoi Allah ﷻ dit : « Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté. C'est Nous qui leur attribuons leur subsistance, tout comme à vous. Les tuer est vraiment un immense pêché » (4)

3 – Au troisième rang des actes conduisant à la perte (Al-Mubiqât) se trouve la fornication. Allah ﷻ dit : « Et

n’approchez point de la fornication. C’est une abomination et un mauvais chemin ! » (5) Le péché est encore plus grave s’il s’agit de l’épouse du voisin, envers lequel Allah et Son Messager ont recommandé la bonté, la bienfaisance, le bon compagnonnage et voisinage. Alors que dire du fait de pervertir son épouse, de violer son caractère sacré, d’attenter à son honneur, et de le tromper ? La forme verbale employée indique le consentement de l’épouse, et c’est là la plus grande trahison pour le voisin envers lequel la bienfaisance est obligatoire.

4 – Le plus grand des péchés est le polythéisme, puis l’homicide commis sans aucun droit, puis la fornication.

📚**Source: [Boulough Al-Maram d’Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ʿasqalânî avec les commentaire de cheikh ʿAbd Allah Al-Bassam agrémenté d’enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-ʿUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés**

des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 358 – 359 volume 3 (Éditions Tawbah)]📚

(1) Al-Bukhâri (4477) et Muslim (86).

(2) Sourate An-Nisâ’, v.48.

(3) Sourate Al-Bayyinah, v.6.

(4) Sourate Al-Isra’, v.31.

(5) Sourate Al-Isra’, v.32.